

TARIFICATIONS de la PÊCHE pour 2011.

Le Conseil Communautaire pour actualiser les tarifs applicables au droit de pêche sur le Lac de SAINT-POINT LAMARTINE, DÉCIDE d'appliquer à compter du 1er mars 2011 les nouveaux tarifs suivants :

- CARTES DE PÊCHE ANNUELLES adultes : tarif unique de 60 EUROS ttc pour l'année.
- CARTES DE PÊCHE ANNUELLES pour les adolescents de moins de 16 ans au 1er janvier : tarif unique de 16 EUROS ttc pour l'année.
- CARTES DE PÊCHE JOURNALIERES : tarif unique de 7 EUROS ttc pour la journée.
- CARTES DE PECHE DE NUIT : tarif unique de 18 EUROS ttc pour 24h.
- CARTES DE PECHE CAMPEURS et « RESIDENTS HLL » : tarif unique de 15 EUROS ttc pour la semaine.

RÈGLEMENT DE LA PÊCHE CARTES DE PÊCHE.

*Chaque pêcheur doit être en possession d'une seule carte de pêche (annuelle ou journalière) qui donne droit à l'utilisation de QUATRE cannes.

*Les enfants de moins de 12 ans sont dispensés de la carte de pêche. Ils sont autorisés, même non accompagnés, à pêcher avec une seule canne sans moulinet, tenue à la main.

ACTION DE PÊCHE.

*Sont INTERDITES:-la pêche au lancer du 15 juin au 1er octobre du côté route et la pêche au poisson manié ainsi qu'avec tout leurre

TRI SELECTIF : Merci d'utiliser les poubelles spécifiques pour chaque type de déchet.